

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement, soins et services à la personne exerce ses activités :

- dans le souci constant de la bienveillance des personnes ;
- en prenant en compte le projet individualisé ou le projet de vie de la personne et le projet de la famille pour leur enfant ;
- en respectant les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels ;
- dans le cadre d'un travail en équipe pluriprofessionnelle en référence aux limites de compétences ;
- en adoptant une posture professionnelle adaptée et une attitude réflexive sur ses pratiques professionnelles et ses activités (communication interprofessionnelle, relation soignant-soigné, rigueur, prise de recul, utilisation d'un vocabulaire professionnel, prévention des risques professionnels,...).

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » exerce ses activités auprès de l'enfant, de l'adolescent, de la personne adulte ou âgée, de la personne en situation de handicap, y compris en situation temporaire ou permanente de dépendance.

Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale et individualisée de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Il ou elle exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène, de confort, de sécurité et d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités d'éducation à la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion, en fonction du contexte de travail.

Ce professionnel ou cette professionnelle intègre, dans ses activités, l'usage de la domotique et d'outils numériques, en prenant en compte leur évolution dans le contexte professionnel. Il fait preuve de capacités rédactionnelles dans le cadre de ses activités.

Unité professionnelle facultative « secteur sportif » en baccalauréat professionnel (se renseigner auprès des établissements)

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire qui :

- Ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;

- Justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat. L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel.

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un des descriptifs de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation. Lors de l'exposé (10 minutes), le candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

Compétences :

Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure.

Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation



Débouchés

Il ou elle travaille au sein d'établissements sanitaires et médicosociaux ou auprès de services de soins ou d'aide à domicile.

Le baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » donne accès à une diversité d'emplois dénommés différemment selon les secteurs. A titre d'exemples, ces emplois sont actuellement identifiés sous les terminologies suivantes :

- Assistant ou assistante de soins ;
- Accompagnant ou accompagnante de personnes fragilisées, de personnes en situation de handicap ;
- Coordinateur ou coordinatrice d'une équipe de bionettoyage en milieu sanitaire ou médicosocial ;
- Maître ou maîtresse de maison, gouvernant ou gouvernante ;



- Responsable d'hébergement ;
- Responsable de petites unités en domicile collectif ;
- Intervenant ou intervenante en structures d'accueil de la petite enfance ;
- Accompagnant ou accompagnante de personnes en situation de handicap, de dépendance ;
- Assistant ou assistante de responsable de secteur ;
- Accueillant familial ou accueillante familiale ;
- Assistant ou assistante en soins et en santé communautaire ;
- ...

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}.

**Recrutement
à procédures
particulières**

Qualités requises :

- La maîtrise de soi ;
- Le dynamisme ;
- L'autonomie, avoir le sens des responsabilités ;
- Analyse et organisation ;
- L'ouverture d'esprit ;
- La patience ; La bienveillance ;
- La ponctualité, l'assiduité ;

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	T ^{le}
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En T^{le} : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

Bloc de compétences n°1 : Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée

- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Participer à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale, pour une personne ou un groupe.

Bloc de compétences n°2 : Intervention auprès de la personne lors des soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne

- Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation
- Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence
- Assurer l'hygiène de l'environnement proche de la personne et veiller au bon état de fonctionnement du lit, des aides techniques, des dispositifs médicaux dans l'environnement de la personne
- Distribuer des repas équilibrés conformes aux besoins de la personne (régimes, allergies, texture...), installer la personne et accompagner la prise des repas

Bloc de compétences n°3 : Travailler et communiquer en équipe pluriprofessionnelle

- Gérer ses activités en interagissant avec l'équipe pluriprofessionnelle dans une posture professionnelle adaptée
- Traiter et transmettre des informations en intégrant les différents outils numériques
- Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels
- Coordonner et conduire une équipe de bionettoyage
- Participer à l'accueil, à l'encadrement et à la formation de stagiaires, à l'accueil des nouveaux agents, des bénévoles.

Bloc de compétences n°4 : Réaliser des actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné

- Analyser les besoins du public
- Concevoir une action d'éducation à la santé
- Mettre en œuvre et évaluer l'action d'éducation à la santé

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines**.

Ces 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation, cette durée ne peut être fractionnée en plus de 6 périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation menant au diplôme.



Intégrées au parcours de formation, elles permettent à l'apprenant, en complémentarité avec la formation dispensée en centre de formation, d'acquérir les compétences du baccalauréat professionnel préparé.

Ces périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au stagiaire :

- De mettre en œuvre des compétences et de mobiliser les savoirs étudiés en formation et d'acquérir des compétences en situation professionnelle et en présence d'usagers
- De développer des compétences de communication
- De s'insérer dans des équipes de travail pluriprofessionnelles ;
- De découvrir différents milieux de travail du secteur de la santé et du médicosocial et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.

Elles doivent permettre de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Conformément à la législation en vigueur, les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et aux autres exigences relatives à la prévention des risques professionnels du secteur.



Examen

Épreuves option B : en structure	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique scientifique	3
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : physique - chimie	1.5
E2 : Conception d'action(s) d'éducation à la santé	4
E3 : Epreuve professionnelle	14
Sous-épreuve E31 : Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée	4
Sous-épreuve E32 : Soins d'hygiène, de confort et de sécurité	4
Sous-épreuve E33 : Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle	4
Sous-épreuve E34 : Economie-Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention-Santé-Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	5
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : *	Pts>10
EF2 : *	Pts>10

* Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement

différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du chef-d'œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général.



Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social)
- BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)

il est aussi un tremplin pour accéder à des formations du secteur sanitaire et social :

- Diplôme Etat Aide-Soignant,
- Diplôme Etat Aide Médico-Psychologique,
- Diplôme Etat Auxiliaire de Puériculture,
- Diplôme Etat Auxiliaire de Vie Sociale,
- Diplôme Etat Moniteur Educateur, et Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ...

Mais aussi Diplôme Etat Infirmier et autres formations accessibles par un baccalauréat avec une préparation aux concours.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux



Où se former en Occitanie

Ariège (09)

Saint-Girons - Lycée professionnel François Camel (Public) /

Aude (11)

Carcassonne - Lycée Jules Fil (Public) /

Lézignan-Corbières - Lycée Ernest Ferroul (voie pro) (Public) /

Narbonne - Lycée Beauséjour (Privé) /

Quillan - Lycée professionnel Edouard Herriot (Public) /

Aveyron (12)

Decazeville - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent La Découverte (Public) /

Millau - Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (Privé) /

Rodez - Lycée professionnel Ferdinand Foch (Public) /

Rodez - Lycée professionnel privé Louis Querbes (Privé) /



Gard (30)

Alès - Lycée Jean-Baptiste Dumas (voie pro) (Public) /
 Beaucaire - Lycée privé Institut Emmanuel d'Alzon - site de
 Beaucaire Notre-Dame (Privé) /
 Bagnols sur Cèze – LP Sainte Marie (Privé) A
 Lycée professionnel Pasteur - La Grand-Combe (Privé sous
 contrat) /
 Milhaud - Lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz (Public) /
 Nîmes - Lycée privé de la Chambre de commerce et d'industrie
 (Privé) /
 Nîmes - Lycée privé Saint-Vincent de Paul (Privé) /

Haute-Garonne (31)

Saint-Gaudens - Lycée professionnel Elisabeth et Norbert
 Casteret (Public) /
 Toulouse - Lycée professionnel Hélène Boucher (Public) /
 Toulouse - Lycée professionnel privé Sainte-Marie de Nevers
 (Privé) /
 Toulouse - Section d'enseignement professionnel privée du
 lycée polyvalent Emilie de Rodat (Privé) /

Gers (32)

Auch - Lycée professionnel Pardailhan (Public) /
 Auch - Lycée professionnel privé Oratoire Sainte-Marie (Privé) /

Hérault (34)

Agde - Lycée Auguste Loubatières (Public) /
 Bédarieux – Ensemble scolaire Notre Dame Le Parterre (Privé) /
 Béziers - Lycée Jean Moulin (Public) /
 La Grande Motte – LP privé La Merci Littoral /
 Lodève - Lycée Joseph Vallot (Public) /
 Lunel - Lycée Victor Hugo (Public) /
 Montferrier-sur-Lez - Lycée privé St Joseph Pierre Rouge (Privé) /
 Montpellier - Lycée privé Turgot (Privé) /
 Montpellier - Lycée professionnel Jules Ferry (Public) /
 Saint-Clément-de-Rivière - Lycée Jean Jaurès (Public) /
 Saint-Pons-de-Thomières - Lycée Jacques Brel (Public) /

Lot (46)

Cahors - Lycée professionnel Clément Marot (Public) /
 Figeac - Section d'enseignement professionnel privée du lycée
 polyvalent Jeanne d'Arc (Privé) /

Lozère (48)

Marvejols - Lycée privé Saint-Joseph (voie générale et
 technologique) (Privé) /
 Mende - Lycée professionnel Emile Peytavin (Public) /

Hautes-Pyrénées (65)

Bagnères-de-Bigorre - lycée Victor Duruy (Public) /A
 Tarbes - Lycée professionnel Reffye (Public) /
 Tarbes - Lycée professionnel privé Vincent de Paul (Privé) /

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - Lycée Pablo Picasso (Public) /
 Prades - Lycée Charles Renouvier (Public) /
 Villelongue-Dels-Monts - Lycée Alfred Sauvy (Public) /

Tarn (81)

Albi - Lycée professionnel privé Sainte-Cécile (Privé) /
 Carmaux - lycée polyvalent Jean Jaurès (Public) /
 Castres - Lycée professionnel Anne Veaute (Public) /

Tarn-et-Garonne (82)

Montauban - Lycée professionnel Antoine Bourdelle (Public) /

I Formation initiale

A Formation en apprentissage

**En savoir plus**

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers,
 Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre
 d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education
 Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de
 Montpellier & de Toulouse**

